



MAIRIE DE SERS
Tél : 05.45.24.91.10
mairie@serscharente.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 juillet 2025, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 15 juillet 2025

Présents : Mmes DUTEIL – DULAC – VIGNAUD – VAUZELLE – FANUCCI – MM VEAUX – MICHEL – RABAUD – MAGNON – TESTEMALE – DOBY – MAHERAULT – ANDRIEUX P.

Excusé : M. Loïc LAFON - Pouvoir donné à Renaud TESTEMALE.

Secrétaire de séance : Christiane DUTEIL.

ORDRE DU JOUR :

1 – VENTE DU BAR

Au préalable, Monsieur le Maire avait convié les acquéreurs à présenter leur projet d'achat. Il est apparu que ceux-ci n'avaient toujours pas de proposition de prêt par un organisme bancaire, tant pour une réalisation de commerce que comme l'usage d'habitation. Monsieur le Maire soumet au vote une délibération proposant la vente pour un usage unique d'habitation, en précisant que les acquéreurs s'engagent à ouvrir un bar.

Le Conseil, à bulletin secret, a voté :

contre par 9 voix 3 pour et 2 abstentions

Monsieur le Maire reprendra contact avec l'EPFNA pour étudier la suite.

2 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean Luc MICHEL demande que les convocations soient explicites, parfaitement affichées et les comptes rendus des Conseils rédigés plus rapidement.

Monsieur Le Maire enregistre ces demandes.

La séance est levée à 22h.